

NOTICE 2018 POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE PIB 2017

CONSEILS PRATIQUES ET INFORMATIONS RELATIVES À L'ENQUÊTE STATISTIQUE

Quel est le but du questionnaire ?

Le but du questionnaire est la détermination de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) des différents acteurs économiques de la Principauté afin de pouvoir disposer d'informations nécessaires au calcul du Produit Intérieur Brut (PIB) tel que défini dans le Système Européen de Comptes (SEC 95) ainsi que par l'**Arrêté Ministériel n° 2006-220 du 28 avril 2006, modifié**.

Qui doit remplir ce questionnaire ?

- **Toute personne morale** de droit privé et tout établissement public monégasque ;
- **Toute personne physique** exerçant dans la Principauté à titre indépendant, une activité artisanale, commerciale, industrielle, professionnelle ou artistique, ou louant un fonds de commerce ou des parkings ;
- **Toute société ou toute entreprise**, dont le siège social est situé à l'étranger, ouvrant ou exploitant, à Monaco, une agence, une succursale ou un bureau administratif ou de représentation ;
- **Toute personne, physique ou morale**, étrangère effectuant des activités occasionnelles en Principauté.

Cadre légal et réglementaire

Cette enquête statistique est encadrée par la **Loi n°419 du 7 juin 1945** relative aux mesures d'ordre statistique, qui prévoit notamment dans son article 2, les conséquences du défaut de réponse.

Elle est mise en œuvre dans le cadre de l'**Arrêté Ministériel n° 2006-220 du 28 avril 2006, modifié** et fait l'objet d'une obligation annuelle. **La réponse à cette enquête est obligatoire et ce dans les délais impartis**, en application de l'**Arrêté Ministériel n° 2013-155 du 19 avril 2013**.

Où renvoyer le questionnaire et comment ? (Enveloppe réponse pré-affranchie jointe)

Nous vous demandons de répondre soit par retour du questionnaire « **papier** », soit à l'aide **la démarche en ligne « Déclarer les éléments relatifs au calcul du PIB (Produit Intérieur Brut) et du RNB (Revenu National Brut) »** (www.imsee.mc - Rubrique « Démarches et Services »). Les modalités d'utilisation de cette démarche en ligne vous sont exposées, à la même adresse, aux Conditions Générales d'Utilisation.

Si vous choisissez de répondre **par courrier**, le questionnaire doit être retourné dans l'enveloppe pré-affranchie jointe à l'adresse:

IMSEE - Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques
9 rue du Gabian
98000 MONACO

Deux types de formulaires sont à votre disposition :

- **Questionnaire n°1** : C'est le **formulaire détaillé** à remplir de préférence (cases grisées). Dans le cas où vous ne disposez pas directement de l'Excédent Brut d'Exploitation, ce questionnaire vous permet de le calculer en renseignant toutes les cases ;
- **Questionnaire n°2** : **Formulaire simplifié** à remplir par défaut si vous ne rentrez pas dans le 1^{er} cas.

Important :

- Vérifiez que vous avez bien daté et signé votre questionnaire ;
- Conservez les documents qui vous ont permis de remplir ce questionnaire.

Pour vous assister en cas de besoin

Un numéro vert 8000 2008 (9h30-17h00) est à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez également appeler le (+ 377) 98.98.98.88.

Vous pouvez télécharger un questionnaire vierge via le site de l'IMSEE – Rubrique Démarches et Services ou le site du Gouvernement – Espace Entreprise – Création et modification d'activité – Démarches en cours d'activité.

Si vous imprimez un nouveau questionnaire, n'oubliez pas d'y reporter votre NUMERO D'IDENTIFICATION STATISTIQUE (NIS) qui figure sur le questionnaire original.

Protection des données nominatives – Confidentialité des informations transmises

Les renseignements collectés dans le cadre de l'enquête PIB font l'objet d'un traitement d'informations nominatives, dénommé « **Détermination du PIB et du RNB en Principauté de Monaco** » soumis à la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, mis en œuvre après avis de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives.

Au titre de l'information des usagers :

- **Identité du responsable du traitement** : S.E. Monsieur le Ministre d'Etat ;
- **Finalité du traitement** : Détermination du PIB et du RNB en Principauté de Monaco ;
- **Caractère obligatoire ou facultatif des réponses** : Obligatoire (obligation réglementaire) ;
- **Conséquences à son égard des défauts de réponse** : Une amende administrative au titre de l'article 2 de la Loi n° 419 du 07/06/1945 relative aux mesures d'ordre statistique ;
- **Identité des destinataires ou catégories de destinataires** : Aucun ;

En application de l'article 3 de l'**Ordonnance Souveraine n° 3.095 du 24 janvier 2011, modifiée**, ces renseignements ne peuvent en aucun cas être utilisés à d'autres fins que statistiques dans le strict cadre de la détermination d'un Produit Intérieur Brut (PIB) et d'un Revenu National Brut (RNB) de la Principauté de Monaco. **Aucune information nominative ne sera communiquée**. Toutes les personnes participant aux opérations d'enquêtes statistiques sont astreintes au secret professionnel et statistique. Il n'y aura pas de recoupement avec d'autres fichiers.

- **Droit d'opposition** : Non ;
- **Droit d'accès et de rectification** : Oui auprès du Directeur de l'IMSEE ;

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'IMSEE, en application des articles 15 et suivants de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, que vous pouvez exercer :

- Par courrier postal ou électronique (imsee@gouv.mc) ;
- Par la rubrique « contact » présente sur le site de l'Institut – <http://www.imsee.mc> ;
- Par appel téléphonique ;
- En personne dans les locaux de l'Institut.

En cas de déclaration en ligne, nous vous invitons à vous rendre sur la démarche en ligne « **Déclarer les éléments relatifs au calcul du PIB (Produit Intérieur Brut) et du RNB (Revenu National Brut)** », rubrique « Conditions Générales d'Utilisation » afin de prendre connaissance des modalités d'exercice de vos droits d'accès et de rectification.

Il pourra éventuellement y avoir un contrôle purement statistique effectué par des agents d'organismes internationaux, dans le cadre des règles comptables et statistiques internationales (Eurostat, O.N.U., ...).

Documents pouvant aider à remplir ce questionnaire

- Balance des comptes
- Grand Livre
- Compte de Résultats / Pertes et Profits
- Relevés Bancaires
- Relevés de caisse
- Livre de paie.
- Eventuellement tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)

Déclaration groupée

Dans le cas où vous recevriez plusieurs questionnaires (si vous avez plusieurs établissements) et que vous remplissiez un questionnaire global pour l'ensemble des établissements, merci de renvoyer le formulaire de l'établissement annexe non rempli en mentionnant, dans la case prévue à cet effet, le numéro d'identification statistique (NIS) de l'établissement principal sous lequel la déclaration a été faite.

A noter que dans le cadre de la démarche en ligne, une déclaration individuelle devra être effectuée, pour chaque NIS.

Mode d'emploi rubrique par rubrique

Dans l'ensemble des rubriques énumérées ci-après, il est demandé uniquement la surface des établissements, le nombre de salariés, des informations **économiques et comptables et non fiscales**, ceci à des fins statistiques.

Il est important de renseigner à chaque fois la date de clôture de l'exercice ainsi que sa durée, surtout en cas de changement de date de clôture.

Toutes les cases doivent être renseignées dans la mesure du possible. Si vous êtes très exceptionnellement dans l'incapacité de renseigner un poste faute d'information (ex : variation de stocks), veuillez indiquer la mention « non disponible ». Les montants doivent être inscrits en entier sans les centimes.

❖ Chiffre d'affaires (Questionnaires 1 & 2)

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de marchandises et la production vendue de biens et services et s'entend du montant des transactions réalisées avec les tiers dans l'exercice de l'activité professionnelle, normale et courante de l'entreprise. Le Plan Comptable 82 français retient comme éléments de composition du chiffre d'affaires, les comptes :

701 : Ventes de produits finis	704 : Travaux	708 : Produits des activités annexes
702 : Ventes de produits intermédiaires	705 : Etudes	709 : Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise
703 : Ventes de produits résiduels	706 : Prestations de services	
	707 : Ventes de marchandises	

NB : Les produits des activités annexes (compte 708) sont des revenus qui ne font pas partie de l'activité principale de l'entreprise. Il peut s'agir de commissions et courtages, locations diverses, mise à disposition de personnel facturée, port et frais accessoires facturés, etc.

En ce qui concerne les activités en nom personnel, les professions libérales ou médicales, non assujetties à la TVA, les associations, le chiffre d'affaires de l'exercice correspond à l'ensemble des ventes, honoraires, prestations de services, travaux, soins et cotisations encaissés au cours de l'exercice.

Si vous exercez une double activité (en nom personnel et salariée), vous devez reporter uniquement le montant dégagé par celle en nom personnel.

Pour les banques, le chiffre d'affaires correspond à la somme des intérêts et des commissions perçus sur les opérations bancaires.

❖ Production Immobilisée (Questionnaire 1)

Il s'agit d'une partie de la production de l'exercice qui est conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation ; c'est un produit d'exploitation enregistré à son coût de production.

La Production Immobilisée correspond, selon le Plan Comptable 82 français, aux comptes :

721 : Immobilisations incorporelles	722 : Immobilisations corporelles
-------------------------------------	-----------------------------------

Ce poste concerne essentiellement les entreprises réalisant de la transformation.

❖ Montant des achats (Questionnaires 1 & 2)

Il s'agit de l'ensemble des achats de biens ou services qui seront soit revendus en l'état, soit transformés ou soit stockés. Les frais accessoires d'achat sont en général compris dans les sous-comptes d'achats auxquels ils s'appliquent.

Le Plan Comptable 82 français retient comme éléments de composition des Achats, les comptes :

601 : Achats stockés – Matières premières (et fournitures)	605 : Achats de matériel, équipements et travaux
602 : Achats stockés autres approvisionnements	606 : Achats non stockés de matières et fournitures
603 : Variation des stocks (approvisionnement - marchandises)	607 : Achats de marchandises
604 : Achats d'études et prestations de services	608 : Frais accessoires d'achat
	609 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

Pour les banques, les achats correspondent aux intérêts et commissions versés dans le cadre des opérations bancaires.

❖ Variations des Stocks (Questionnaires 1 & 2)

Les stocks de produits fabriqués par l'entreprise ou en cours de fabrication (produits finis, produits intermédiaires, produits résiduels, en cours) ne sont pas portés directement au compte de résultat. La différence entre le stock de clôture et le stock d'ouverture constitue la production stockée (ou le déstockage si le montant en est négatif). Cette variation de la production stockée, qu'elle soit positive ou négative, est comprise dans les produits de l'exercice.

Il en est de même pour les marchandises et approvisionnements qui ne sont pas vendus ou utilisés en fin d'exercice. La différence entre le stock d'ouverture et le stock de clôture constitue la variation de stock.

603 : Variation des stocks (approvisionnement - marchandises)
71 : Production stockée (ou déstockage)

❖ Consommations de l'exercice (Questionnaires 1 & 2)

Cette rubrique correspond à l'ensemble des charges d'exploitations directement consommées par l'entreprise. Le Plan Comptable 82 français retient comme éléments de composition des Consommations de l'exercice les comptes :

611 : Sous-traitance générale	622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
612 : Redevances de Crédit bail	623 : Publicité, publications, relations publiques
613 : Locations	624 : Transports de biens et transports collectifs du personnel
614 : Charges locatives et de copropriété	625 : Déplacements, missions et réceptions
615 : Entretien et réparations	626 : Frais postaux et frais de télécommunications
616 : Primes d'assurance	627 : Services bancaires et assimilés
617 : Etudes et recherches	628 : Divers
618 : Divers	629 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs
619 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	
621 : Personnel extérieur à l'entreprise	

Dans cette rubrique, il ne faut pas tenir compte des achats qui seraient qualifiés d'investissements (immobilisations) nécessaires à la production. *Exemple* : achat de machines, ordinateurs, outillages, véhicules, etc.

Dans le cas où vous utilisez du matériel, du personnel, des locaux communs pour votre exploitation ou votre usage personnel, vous ne devez retenir que la quote-part des frais et charges afférents à votre activité professionnelle.

❖ Subventions d'exploitation (Questionnaires 1 & 2)

Une subvention est un revenu dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation. Il ne faut pas la confondre avec les subventions d'investissement dont le but est d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées ou de financer des activités à long terme.

❖ Impôt, Taxes et versements assimilés (Questionnaire 1)

Il s'agit des charges qui correspondent à des versements obligatoires à l'état et des versements institués par l'autorité publique. **Dans cette rubrique il ne faut pas tenir compte de l'Impôt Sur les Bénéfices (ISB).**

❖ Salaires & Rémunérations Brutes (Questionnaires 1 & 2)

Les salaires et rémunérations **brutes** sont constitués par l'ensemble des sommes brutes attribuées au personnel de l'entreprise. **Sont exclus de ce poste les indemnités versées aux administrateurs dans l'exercice de leur mandat.**

❖ Total des cotisations sociales (Questionnaires 1 & 2)

Il s'agit de l'ensemble des cotisations sociales obligatoires et facultatives versées aux organismes de collecte et uniquement pour le **montant patronal**.

Le Plan Comptable 82 français retient comme éléments de composition des cotisations sociales de l'exercice les comptes :

645 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	647 : Autres charges sociales
646 : Cotisations sociales personnelles de l'exploitation	648 : Autres charges de personnel

Il s'agit donc des cotisations CCSS / CAR, CARTI / CAMTI (ou autres caisses telles que la CGCS, CCPB, etc.), ASSEDIC, AMSF ainsi que de Retraite Complémentaire (ex : AG2R). Viennent ensuite les cotisations à des caisses complémentaires (par exemple pour les cadres) et mutuelles.